



SNUipp71
Maison des Syndicats
2, rue du Parc
71100 CHALON/SAONE
Tél. 03-85-43-56-34
e-mail : snu71@snuipp.fr

à
Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale

Objet : Retraite des parents de 3 enfants

29 juin 2010

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Nous sommes interpellés par de nombreuses collègues mères de 3 enfants qui reçoivent des informations incomplètes et contradictoires depuis quelques jours. Elles ne connaissent pas de façon officielle la procédure, le calendrier et les éventuelles modifications du calcul de leur pension.

En ce qui nous concerne, nous condamnons le procédé qui consiste à obliger ces mères de familles à prendre une décision dans la précipitation et sans les informations administratives indispensables. Par ailleurs, nous contestons que la date d'un conseil des ministres puisse déterminer les modalités d'application d'un texte ministériel avant le débat parlementaire et la promulgation d'une loi !

Nous vous demandons d'envoyer d'urgence une circulaire précisant s'il est indispensable pour ces collègues de déposer une demande de départ en retraite avant le 13 juillet 2010 alors que la loi n'est pas votée. Il semble qu'il y ait un vide juridique concernant la période juillet 2010 - 31 décembre 2011. Une collègue envisageant de partir en septembre, octobre ne se verra-t-elle pas opposer l'irrecevabilité de sa demande puisqu'on la contraint à ne pas respecter le délai de 6 mois entre la demande et le départ effectif en retraite ? Si une collègue demande à partir en décembre 2010, ne risque-t-elle pas de se voir appliquer une nouvelle législation très défavorable ? ...

De nombreuses questions sont sans réponses : les mères de trois enfants ayant quinze ans de services effectifs souhaitant partir en retraite en 2012,2013,2014,2015 doivent-elles demander leur départ en retraite aux dates qu'elles envisagent, avant le 13 juillet 2010 pour bénéficier de leurs droits actuels ?

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie en l'assurance de notre indéfectible engagement pour le service public d'éducation nationale.

Pour le SNUipp71

Paul BARDAY